

SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST

JPJ/JB

Transmission en Préfecture	Date de réception	Affiché	du
13 AVR. 2023			Au

**DECISION D'ATTRIBUTION D'UN MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX
PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE**

N° 344

Nature et objet du marché: Fourniture et pose d'une conduite d'adduction d'eau potable en DN 800 mm sur le RD25 et dans l'enceinte d'une usine d'eau potable 1ere phase : Raccordement DN 800 mm et équipements de la chambres des vannes commune 83490 LE MUY

LA PRESIDENTE DU SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22§4,

VU la loi n° 2001-1168 du 11 Décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, dite loi « MURCEF », et notamment son article 9,

VU la délibération n°2020-014 du 28 juillet 2020 lui donnant délégation pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget,

VU le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de travaux, approuvé par arrêté du 30 mars 2021, et ses modifications successives,

VU le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et ses modifications successives, et en particulier des articles relatifs aux marchés passés selon la procédure adaptée,

CONSIDERANT que les travaux s'inscrivent dans le projet de renouvellement de conduite d'eau potable du SEVE entre LE MUY et FREJUS et plus particulièrement à la fourniture et pose d'une conduite entre une chambre des vannes à la sortie de l'usine de traitement d'eau potable et une conduite DN 800 située à environ 60 m sur la commune du Muy. Cette conduite servira de Bypass pour alimenter directement Roquebrune sur Argens, Puget sur Argens et Fréjus.

CONSIDERANT qu'une mise en concurrence relative à ces travaux a été lancée le 01 décembre 2022 à la suite de laquelle trois (3) entreprises ont déposé une offre :

- CMESE-RBTP
- GAGNERAUD Construction
- SOGEA Côte d'Azur

CONSIDERANT que suite à l'analyse détaillée de ces offres, l'offre présentée par le groupement RBTP-CMESE, est la mieux disante et répond parfaitement aux besoins du syndicat.

DECIDE

ARTICLE 1er : Il est conclu un marché de travaux de Fourniture et pose d'une conduite d'adduction d'eau potable en DN 800 mm sur le RD25 et dans l'enceinte d'une usine d'eau potable 83490 LE MUY, avec la société mandataire du groupement CMESE sise à Pôle d'excellence Jean Louis – ZA du Capitou 77, Via du Capitou ZI La Palud, pour un montant de 451 105,58 € HT soit 541 326,69 € TTC (Cinq cent quarante et un mille trois cent vingt six euros et soixante neuf cents Toutes Taxe Comprises).

ARTICLE 2 : Le financement de la dépense sera assuré par les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice, compte 2315 Opération 1016.

ARTICLE 3 : Madame la Présidente du S.E.V.E. et le Service de Gestion Comptable de l'Estérel sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera soumise au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Département du Var à TOULON et sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat.

FAIT à FREJUS, le 13 AVR. 2023

LA PRESIDENTE,



Liliane BOYER

Accusé de réception en préfecture
083-258301381-20230413-344-AR
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023